

Commune d'AILLY-SUR-NOYE
Conseil Municipal du 29 Septembre 2021
Extrait du registre des délibérations

n° 2021-09-29-01

| | |
|--|--|
| Date de la convocation 24/09/2021 | <p>L'an deux mil vingt et un, le vingt neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.</p> |
| Convoqués : 23 Présentes : 14 Représentés : 6 Absents : 3 | <p>Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Nicolas BLIN, Catherine CATHELY WANTIEZ, Jean-Noël LECOINTE, Maryse-Corrinne ROSE, Annie COCHET, Vincent DAINE, Patrick BERMOND, Pascale GIRARD, Benoit RICHARD, Céline TAMPIGNY, Frédéric PINOIT, Marie-Hélène MARCEL</p> <p>Étaient représentés : Madame Edith DELBEY par Madame Annie COCHET, Monsieur Gérard LEROY par Madame Maryse-Corrinne ROSE, Madame Anne-Marie LATEUR par Monsieur Nicolas BLIN, Madame Sonia DOUAY par Monsieur Jean-Noël LECOINTE, Madame Karine PAGEAU par Madame Marie-Hélène MARCEL, Monsieur Paulo MARCELO par Madame Marie-Hélène MARCEL</p> <p>Était absent : Monsieur Sébastien VILLAIN, Madame Marylène FRANZ, Monsieur Tristan ROUSSEL DASSONVILLE</p> |
| OBJET : Administration | <p>Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance</p> <p>Le contrôle de légalité demande au conseil municipal de revoir la délibération prise le 24 juin 2021 concernant le recrutement de personnel pour besoins spécifiques.</p> <p>En effet, cette délibération n'a pas lieu d'être sous cette forme. Le conseil sera amené à délibérer dès qu'un recrutement sera prévu.</p> |
| Annulation de la délibération n°2021-24-06-17 | <p>Après avoir oui les explications le Conseil Municipal décide à l'unanimité :</p> <p>- d'annuler la délibération n°2021-24-06-17</p> <p>Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents</p> <p>Pour copie conforme</p> |

Le Maire,
Pierre DURAND

